

Honorables sénateurs, le comité permanent des transports et des communications a étudié le projet de loi très attentivement. Lors de sa séance d'hier soir, c'est avec plaisir que j'ai suivi les observations des sénateurs Watt et Adams. Ces deux honorables sénateurs sont bien placés pour connaître l'objet du projet de loi, puisque leurs régions sont en cause. Il se trouve qu'ils sont fort satisfaits de la situation.

• (1540)

L'honorable Ian Sinclair: L'honorable sénateur me permet-il de poser une question?

Le sénateur Muir: Oui.

Le sénateur Sinclair: Dans l'article 5 du projet de loi, on prévoit la possibilité d'annuler une dette. On peut comprendre que la dette à long terme de la société a été remboursée en liquide par la compagnie. Peut-il nous dire ce qu'il en est?

Le sénateur Muir: D'après les renseignements que m'ont donnés les fonctionnaires et le ministre au comité hier soir, la Couronne ne perdra pas d'argent dans la transaction.

Le sénateur Sinclair: Voici le texte de l'article 5(1):

Le ministre est autorisé à remettre et à radier, en totalité et en partie, toute dette ou obligation de la Société envers Sa Majesté ou toute créance de Sa Majesté sur celle-ci.

Toute transaction de ce genre doit être inscrite dans les comptes publics. S'il ne reste pas de dette à rembourser, vous avouerez que cette disposition est plutôt curieuse. Quelle est sa raison d'être?

Le sénateur Muir: D'après ce qui nous a été dit hier soir, je pense que c'est l'acheteur et non le gouvernement qui s'occupera de toutes les dettes éventuelles. Le sénateur Adams, qui est assis juste devant l'honorable sénateur, sait peut-être quelque chose à ce sujet, car il connaît très bien la Société et il a l'intention de participer au débat.

Le sénateur Sinclair: Dois-je comprendre que l'honorable sénateur dit qu'il n'y a pas de remise de dette dans cette transaction?

Le sénateur Muir: D'après ce que j'ai appris lors des discussions que j'ai eues à ce sujet, il n'y a effectivement pas de remise de dette.

L'honorable D. G. Steuart: Honorables sénateurs, je voudrais dire tout d'abord que les sénateurs de ce côté-ci ont l'intention d'appuyer le projet de loi. Le sénateur Muir nous a très bien rappelé l'histoire de la Société des transports du nord Limitée. A l'autre endroit, les deux partis d'opposition ont appuyé le projet de loi.

D'une manière générale, on peut dire, je pense, que les gens du Nord qui ont dû compter sur cette société de transport pendant longtemps estimaient que c'était une bonne chose quand le gouvernement s'en est mêlé plus directement. Je reconnais que le moment semble venu pour le gouvernement de laisser d'autres personnes s'en occuper. La société sera reprise par les autochtones vivant au nord du 60 parallèle, ce qui comprend les Inuit de l'Arctique du Centre et de l'Est, et peut-être les Inuvialuit de l'Ouest, représentés par le comité de défense des droits des premiers habitants, qui, il y a environ un an, a signé un accord territorial avec le gouvernement du Canada, et qui, entre autres, recherche des possibilités d'invest-

tissement et a déjà investi de l'argent dans certaines sociétés de l'Arctique de l'Ouest. Je crois aussi que la nation Dene négocie une participation dans la société. Ce sera une expérience intéressante, car, comme le sénateur Muir l'a souligné, ces gens du delta du Mackenzie, jusqu'à l'extrême est, sont les clients. C'est aussi la région que cette société a desservi.

A mon avis, l'investissement est valable et les résultats seront là pour le prouver. Je suis sûr que tous les honorables sénateurs et tous les Canadiens souhaitent que ce soit un franc succès. La société assure un service essentiel dans le Nord, et si ce service peut être assuré par les gens qui en bénéficient, ce sera un pas dans la bonne direction. C'est un bon projet de loi, selon moi, et c'est pourquoi nous l'appuyons.

Le sénateur Muir: Honorables sénateurs, je voudrais répondre à une question que le sénateur Sinclair a posée tout à l'heure. Permettez-moi tout d'abord de remercier le sénateur Steuart, qui connaît bien la situation, pour ses observations. Je pense que les négociations concernant cette société ont débuté sous le gouvernement précédent et se poursuivent maintenant avec le nouveau gouvernement.

Pour répondre à la question du sénateur Sinclair, je dois reconnaître que je n'ai probablement pas écouté assez attentivement hier soir. On prévoit en effet une remise de dette portant sur environ 1.5 milliard de dollars. Le restant de la dette sera remboursé à la valeur nominale.

Le sénateur Sinclair: Je remarque qu'un amendement accorde un avantage fiscal pour le montant de la remise de dette. Est-ce exact?

Le sénateur Muir: Si vous parlez des amendements adoptés à l'autre endroit, c'est exact.

Le sénateur Sinclair: Dans ce cas, je partage l'avis exprimé par d'autres sénateurs. Je connais un peu cette société et je peux dire qu'elle a fait un remarquable travail. Je suis convaincu que tous les honorables sénateurs espèrent que les nouveaux propriétaires continueront à assurer un bon service et à réaliser des bénéfices.

L'honorable Willie Adams: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de parler du projet de loi très longtemps. A mon avis, c'est un bon projet de loi. Cette société approvisionne de nombreuses agglomérations du Nord, et les gens de la région savent à quel point il est difficile de ravitailler certaines localités. Même si le ministre n'a pas pu rester très longtemps au comité hier soir, ses collaborateurs et lui ont répondu à un grand nombre de nos questions. Je connais bien cette société, et surtout les services qu'elle assure dans la région où je vis, autour de Churchill, au Manitoba, et de la Baie d'Hudson.

Un nombre des employés qui travaillent sur ces bacs sont originaires du Sud, d'Ottawa entre autres. Hier soir, les fonctionnaires nous ont dit que la Société des transports du Nord avait 564 employés. Ce sont des capitaines, des mécaniciens, des électriciens, des mécaniciens spécialisés en réfrigération, des opérateurs de machinerie lourde et d'autres, tous syndiqués. Beaucoup de citoyens de la région voudront travailler pour l'entreprise, mais celle-ci aura du mal à s'entendre avec les syndicats. Je suis certain que l'entreprise inuite espère embaucher un certain nombre d'autochtones pour travailler sur ces bacs qui approvisionnent leurs localités. D'après les fonctionnaires qui ont comparu devant le comité hier soir,

[Le sénateur Muir.]